Image not found or type unknown

saisie du tribunal administratif contre la caf

Par **guilbeau**, le **24/04/2012** à **12:38**

bonjour,
je desire porter la caf devant le tribunal administratif car il me reclame un trop percu du a une erreur de leur part et apres les divers recours amiable il ne m on accorder qu une remise de dette partielle,
ce que je desire donc savoir ses si cela va me couter quelque chose de les envoyer au tribunal et si je suis quand meme obliger de payer leur reste de dette en attendant le verdict ou si un article de loi stipule que je n est rien a payer tant que le litige n est pas clot
Et est ce que le tribunal a le pouvoir d annuler ma dette

en esperent une reponse de votre part cordialment
merci d avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés